

COMPTE RENDU DE SEANCE
Du
Mardi 19 Mars 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le dix neuf du mois de mars deux mille quinze, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Danielle BEZIADE, Sandrine BORDENAVE, Véronique IRLS, Maud FERREIRA, Elodie LABORDE, Hervé LATRUBESSE, Laurine CABÉ, Jérôme NEGRE, Alexandre PEREIRA, Benoit POURTAU-MONDOUTEY, Laurent TAPIN.

Excusés/Absents : Monsieur Hervé LATRUBESSE, arrivé en cours de séance.

Secrétaire de séance : Madame Laurine CABÉ.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance (20 janvier 2015). Ce document est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 – **FINANCES :**

A) Budget Communal

A - 1 Vote du Compte Administratif 2014

Après lecture, et sous la présidence de Monsieur Bernard AUTAA, l'assemblée vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2014 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2013		24 466.29	73 935.47		73 935.47	24 466.29
Opération de l'exercice	349 701.82	340 504.27	80 613.60	383 774.45	430 315.42	724 278.72
TOTAUX	349 701.82	364 970.56	154 549.07	383 774.45	504 250.89	748 745.01
RESULTATS DEFINITIFS		15 268.74		229 225.38		244 494.12
Restes à Réaliser			17 500.00	0	0	0
TOTAUX CUMULES			0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS		15 268.74		211 725.38		226 994.12

A - 2 Affectation du résultat :

Le compte administratif de l'exercice 2014 étant approuvé au cours de la même séance, Monsieur le Maire reprend la présidence et fait procéder à l'affectation du résultat 2014 par section :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement : 9 197,55

- un excédent reporté de : 24 466,29

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 15 268,74

- un excédent d'investissement de : 229 225,38

- un déficit des restes à réaliser de : 17 500,00

Soit un excédent de financement de : 211 725,38

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT 15 268,74

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

0
15 268,74

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

0

A - 3 Vote du Compte de Gestion :

Le compte de gestion est établi par le Trésorier, Eric MORICEAU à la clôture de l'exercice et doit être en conformité avec les écritures passées par la collectivité. Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le document après avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. Document approuvée à l'unanimité des membres présents.

B) Budget Annexe du Lotissement :

B - 1 Vote du Compte Administratif 2014 :

Après lecture, et sous la présidence de Monsieur Bernard AUTAA, l'assemblée vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2014 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2013			9 295.06			
Opération de l'exercice	185 822.96	185 822.96	185 822.96	0	371 645.92	185 822.96
TOTAUX	185 822.96	185 822.96	195 118.02	0	371 645.92	185 822.96
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	195 118.02	0	185 822.96	
Restes à Réaliser			0	0	0	0
TOTAUX CUMULES			0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	185 822.96	

B - 2 Affectation du résultat :

Le compte administratif de l'exercice 2014 étant approuvé au cours de la même séance, Monsieur le Maire reprend la présidence et fait procéder à l'affectation du résultat 2014 par section :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement : 0

- un excédent reporté de : 0

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0

- un déficit d'investissement de : 195 118,02

- un déficit des restes à réaliser de : 0

Soit un besoin de financement de : 195 118,02

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : 0

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 0

B - 3 Vote du Compte de Gestion :

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte de gestion établi par le Trésorier, Eric MORICEAU à la clôture de l'exercice après avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

Document approuvée à l'unanimité des membres présents.

2 – LOTISSEMENT BACQUÉ :

A et B - Raccordement des réseaux alimentation eau potable et eaux usées :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable et eaux usées existant du lotissement Bacqué, ne sont pas compris dans les travaux de viabilisation ayant fait l'objet d'une procédure de marché public.

Ces travaux étant de la compétence du syndicat Gave et Baise, seront réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, pour le compte de la commune. Il présente à l'assemblée les devis estimatif qui s'élève à 4 901,82 € HT, pour l'eau potable et à 7 585,94 € HT pour les eaux usées, **soit un total de 12 487,76 € HT**, en précisant que la TVA sera récupérée directement par le syndicat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le devis relatif à ces travaux,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui défini les

conditions de réalisation et de financement de l'opération de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable et eaux usées du lotissement Bacqué.

C - Régularisation foncière avec l'office 64 de l'habitat.

Le géomètre fait savoir qu'en procédant à la délimitation définitive des lots, que la cloture du lot n°9 appartenant à l'office 64 de l'habitat ne respecte pas le plan de bornage, ce qui impacte les limites du lot n°31. Le géomètre propose de régulariser les limites de propriété par la cession de 69 m² à l'office 64 de l'habitat, et l'acquisition d'une surface de 35 m² à l'office 64 de l'habitat ce qui réduit d'autant la surface du lot n° 31.

D - Dénomination des voies desservant les lots 33 à 36 et 25

Les lots 25 à 32 seront desservis par la voie dénommée « rue des sarcelles ».

Les lots 22, 23, 24 et 28 seront desservis par la voie dénommée « rue des pluviers »,

Les lots 20 et 21 seront desservis par la voie dénommée « rue des colverts ».

3 - ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la réunion du 10 mars, consacrée à la présentation du bilan par les présidents des associations locales.

Aucun besoin particulier n'a été soulevé, excepté l'association « Le cochonnet Bironnais » qui sollicite le raccordement du bâtiment au réseau téléphonique.

Reste cependant à résoudre la problématique du bureau du comité des fêtes. Ce dernier est « mis en sommeil » face à l'absence de volontaire, ce qui compromet l'organisation d'animations pour les festivités 2015. Le souhait serait qu'au minimum le repas dans la rue soit reconduit.

Laurent Tapin, co-président depuis 3 ans, fait savoir que les changements intervenus dans son activité professionnelle ne lui permettent plus d'assurer cette responsabilité.

Après un tour de table, la plupart des élus font savoir qu'ils peuvent apporter une aide humaine le jour J, mais compte tenu de leur engagement et fonctions dans d'autres associations ils ne peuvent cumuler

Benoit Pourtau-Mondoutey annonce le projet d'entente avec les enfants de l'école de foot de Castétis. L'école de foot dénombrerait 90 joueurs âgés de 10 à 17 ans.

4 - Questions - Informations diverses :

Commission des finances : 24 mars 2015 à 18h30.

Prochain conseil municipal (consacré au vote du budget primitif) : Jeudi 2 avril à 18h30.

Transport scolaire : Véronique IRLES, déléguée à la commission transport, fait savoir que la Présidente souhaite modifier le service. Plusieurs hypothèses sont évoquées compte tenu du déficit chronique du service (8 000€/an), qu'un des véhicules a plus de 8 ans, et que la dérogation accordée se termine en juin 2015 : suppression du ramassage en porte à porte, passage en AO1 (autorité organisatrice de 1^{er} rang). Elle sollicite l'avis de ses collègues sur le sujet. A l'unanimité l'assemblée souhaite le maintien de la qualité du service.

Salle des sports : La couverture en bac acier est corrodée sur sa longueur du bâtiment, côté nord au niveau de la jonction entre le mur et l'avant toit, ainsi que sur la partie du bâtiment de stockage utilisé par le TTB. La réception des travaux ayant été prononcée le 5 octobre 2004, la garantie décennale n'est plus applicable.

Il convient de contacter l'assistance juridique de l'assurance pour

Limitation de vitesse : En réponse à notre demande de 2013, le conseil général a pris 3 arrêté pour limiter la vitesse de circulation à 70 km/h hors agglomération sur la RD 9 et RD 71.

Plus aucune question n'étant inscrite, ni appelée des membres présents, l'assemblée est levée à 21h30.

Le Maire,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Document approuvé à

A Biron, le 2 AVRIL 2015
l'unanimité

Le Maire,



Jacques CASSIAU-HAURIE